Rapport sur l’esclavage moderne 2025

20 mai 2025

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Table des matières

Introduction 3
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement 3
À propos de Coveo 3
Notre structure 4
Notre chaîne d'approvisionnement 5
Mesures pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne 5
Processus de contrôle préalable 7
Politiques de Coveo 7
Évaluation des risques 10
Formation 10
Évaluation de l'efficacité 10
Mesures correctives 10
Approbation et attestation 11

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Introduction

Sauf indication contraire dictée par la situation, l'utilisation dans le présent rapport sur l'esclavage moderne (le « **Rapport** ») des termes « **nous** », « **notre** », « **Coveo** » et « **Société** » renvoie collectivement à Coveo Solutions inc. et à ses filiales ou, selon le contexte, à l'ensemble ou à l'une d'entre elles.

Tous les renseignements contenus dans le présent Rapport sont présentés en date du 15 mai 2025 et pour l'exercice financier de la Société clos le 31 mars 2025. Bien que nous n'y soyons techniquement pas soumis, le présent Rapport est établi conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « **Loi sur l'esclavage moderne** »). Nous ne présentons pas de rapport en vertu d'une loi équivalente dans un autre ressort.

Ce Rapport constitue le second rapport préparé par Coveo en conformité avec la Loi sur l'esclavage moderne et a été approuvé par le conseil d'administration de Coveo lors de sa réunion tenue le 15 mai 2025. Il présente les mesures que Coveo a mises en place pour éliminer l'esclavage moderne dans notre entreprise et à chaque étape de la production de biens au Canada ou ailleurs ou de biens importés au Canada par Coveo. Aux fins du présent rapport, l'esclavage moderne comprend, sans s'y limiter, le travail forcé ou obligatoire, l'esclavage, la servitude, le traitement inhumain, le travail des enfants ou la traite des personnes, les salaires injustes ou les mesures prises dans l'intention de commettre l'un ou l'autre des actes susmentionnés.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

À propos de Coveo

Coveo Solutions inc. (TSX : CVO) possède plus d'une décennie d'expérience à aider les sociétés mondiales à tirer profit des avantages de l'intelligence artificielle (« **IA** ») pour améliorer leurs résultats d'affaires. Notre plateforme d'IA, chef de file sur le marché, permet la recherche, les recommandations et la réponse générative dans les expériences numériques dans le commerce, les services, les sites Web et les applications en milieu de travail. Notre plateforme est un logiciel-service infonuagique, partagé, axé sur les API (« *API-first* ») et sans interface graphique. Elle alimente les expériences numériques de nombreuses marques parmi les plus innovantes au monde, au service de millions de personnes et de milliards d'interactions.

Au 31 mars 2025, nous comptions environ 745 employés, dont environ 462 au Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités dans notre dernière notice annuelle, publiée sous notre profil sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur notre site Web de relations avec les investisseurs à l'adresse ir.coveo.com.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Notre structure

Coveo a été constituée le 26 août 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous le nom de Copernic Solutions d'affaires inc. Elle a changé son nom pour Coveo Solutions inc. le 13 octobre 2004.

Le siège social de Coveo est situé au 1100, av. Des Canadiens-de-Montréal, Suite 401, Montréal, Québec, H3B 2S2. Les actions à droit de vote subalterne de Coveo sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : CVO).

En date du présent Rapport, l'organigramme d'entreprise de Coveo se présente ainsi :

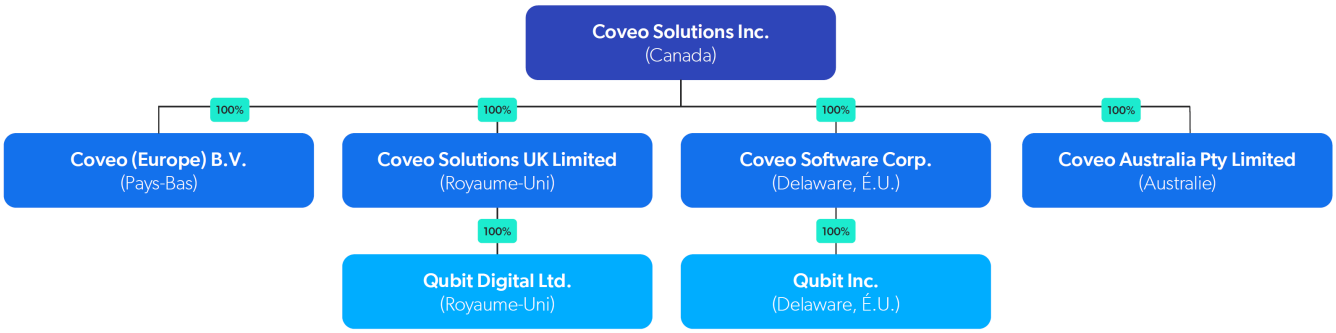

Toutes les entités mentionnées ci-dessus sont des sociétés fermées en commandite par actions (ou l'équivalent local), à l'exception de Coveo Solutions inc., qui est une société ouverte constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Notre chaîne d'approvisionnement

Nous nous engageons à faire des choix commerciaux consciencieux qui donnent la priorité à la prévention de l'esclavage moderne et du trafic d'êtres humains à la fois dans nos opérations et dans notre chaîne d'approvisionnement.

La chaîne d'approvisionnement de Coveo se compose principalement de :

- matériel et logiciels, y compris des ordinateurs portatifs, des imprimantes, des téléphones cellulaires, des moniteurs, des stations d'accueil, des serveurs, du matériel de réseautage, des accessoires informatiques, des articles promotionnels, des abonnements aux logiciels et logiciels infonuagiques;
- services de stockage de données et d'informatique en nuage;
- services de parrainage, d'événements de commercialisation et de foires commerciales; et
- services professionnels de nos conseillers, y compris les services de vérification des antécédents, les services d'expert-conseil, la dotation en personnel, les conseils financiers, la comptabilité, les services de cabinets d'avocats et d'autres sociétés de services professionnels.

La majorité de nos fournisseurs et vendeurs sont situés en Amérique du Nord (principalement aux États-Unis), où les normes de travail sont rigoureusement appliquées. Une petite minorité de fournisseurs de sous-composants matériels opèrent dans des régions où les réglementations sont historiquement moins strictes. En tant qu'entreprise de logiciel-service, dont les principaux fournisseurs sont des fournisseurs de logiciels et de services professionnels, Coveo opère dans un secteur considéré à faible risque pour l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains. Se reporter au dernier paragraphe de la rubrique « Mesures pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne » ci-dessous.

Mesures pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne

À Coveo, nous nous engageons à faire des affaires de façon responsable et éthique. Nous avons une approche de tolérance zéro en ce qui concerne l'esclavage moderne. Nous avons pris les mesures suivantes au cours des deux derniers exercices financiers pour réduire le risque d'esclavage moderne dans notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons répertorié les vendeurs importants de notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons mis en œuvre un processus de contrôle préalable des vendeurs importants, y compris l'objectif de pouvoir filtrer les fournisseurs importants par rapport à l'esclavage moderne et à la liste des sanctions à l'avenir.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

- Nous avons révisé en profondeur notre code de conduite des affaires pour inclure i) une interdiction totale pour nos vendeurs et fournisseurs d'utiliser la force ou le travail involontaire de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le travail en prison, le travail d'esclave, la traite des personnes, la servitude pour dettes, la main-d'œuvre engagée à long terme ou autre, ii) des engagements de la part de nos vendeurs et fournisseurs pour créer un lieu de travail exempt de harcèlement et pour que les employés soient protégés contre toute forme de traitement agressif ou inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique, les brimades ou les abus verbaux, iii) des engagements de la part de nos vendeurs et fournisseurs concernant le respect de la législation du travail, ainsi que la mise en place et la surveillance d'horaires de travail appropriés, y compris les heures supplémentaires, les pauses et les périodes de repos, iv) des engagements concernant les salaires minimums requis par les lois locales, et v) d'autres restrictions et engagements concernant les salaires, le travail des enfants et l'esclavage moderne de manière plus générale.

- Nous avons révisé notre politique de dénonciation pour permettre spécifiquement une procédure de dénonciation pour des violations présumées des lois sur l'esclavage moderne ou des soupçons d'esclavage moderne à Coveo ou dans sa chaîne d'approvisionnement.

- Nous avons révisé en profondeur et mis en œuvre des politiques de prévention du harcèlement sur le lieu de travail à l'échelle mondiale (au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni), et fourni une formation à l'échelle de l'entreprise à cet égard.

Bien que nous ayons mis en œuvre les processus et politiques discutés ci-dessus, nous avons déterminé que notre chaîne d'approvisionnement est à faible risque en ce qui concerne les cas d'esclavage moderne, en tenant compte de la nature de nos activités commerciales et de notre industrie. Comme mentionné ci-dessus, la chaîne d'approvisionnement de Coveo est composée en grande majorité d'entreprises en Amérique du Nord (principalement aux États-Unis) qui embauchent du personnel qualifié et respectent les normes de travail applicables. Ainsi, nous ne procédons généralement pas à des vérifications formelles de nos fournisseurs, au-delà de la vérification du respect des lois et des ressorts applicables, de la révision et du respect par nos fournisseurs de notre code de conduite des affaires, et de la réalisation de nos évaluations types en matière de sécurité, de protection des renseignements personnels et de technologie. Si nous choisissons à l'avenir de nous associer à des entreprises opérant dans des pays ou des secteurs que nous considérons à haut risque, nous mettrons en œuvre des mesures de contrôle préalable appropriées au cours du processus d'intégration afin d'évaluer le risque réel de violations des droits de la personne. Dans la mesure du possible, nous privilégions l'approvisionnement local afin de favoriser une chaîne d'approvisionnement plus rationnelle et de réduire nos relations avec des sous-traitants inconnus. Nonobstant ce qui précède, comme indiqué ci-dessus, nous souhaitons être en mesure de filtrer les fournisseurs importants par rapport à l'esclavage moderne et à la liste des sanctions à l'avenir.

Les détails de notre processus de contrôle préalable, de nos politiques pertinentes et de notre évaluation du risque d'esclavage moderne sont présentés ci-dessous.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Processus de contrôle préalable

Dans le cadre de notre engagement à lutter contre l'esclavage moderne, nous avons mis en œuvre un processus de contrôle préalable pour nos fournisseurs et vendeurs importants, qui inclura les vendeurs importants dans les industries et les zones géographiques à haut risque (actuellement, aucun). Ce processus vise à signaler les fournisseurs et les vendeurs dont les chaînes d'approvisionnement de niveau 1 risquent d'être exposées à l'esclavage moderne et à recenser les processus et les politiques que nos fournisseurs et vendeurs ont mis en place pour éviter et réduire les risques liés à l'esclavage moderne. À Coveo, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et vendeurs adhèrent aux normes des droits de la personne et empêchent activement l'esclavage moderne au sein de leurs entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement. Cette attente est énoncée dans les politiques de Coveo discutées ci-dessous, dont certaines sont des obligations contractuelles pour nos fournisseurs et vendeurs.

Politiques de Coveo

La philosophie de gestion responsable de Coveo nous a permis de bâtir une entreprise résiliente et durable à travers nos rôles d'employeur et de contributeur actif dans les collectivités où nous exerçons nos activités. Afin d'assurer la transparence de son processus de gestion et de gouvernance, Coveo met tous les documents de gouvernance à la disposition de ses employés et les principaux documents de gouvernance liés à l'intégrité à la disposition du public sur son site Web de relations avec les investisseurs à l'adresse ir.coveo.com.

Comme mentionné ci-dessus, les politiques suivantes de Coveo renforcent son engagement à lutter contre l'esclavage moderne :

Code de conduite des affaires

Nous soulignons plus haut qu'à Coveo, nous croyons qu'une conduite responsable et éthique est essentielle à l'atteinte de ses objectifs et à la réalisation de sa mission. Notre code de conduite des affaires (le « code ») traduit notre engagement collectif à traiter chaque membre de notre collectivité et de l'écosystème Coveo avec respect et intégrité et à favoriser une culture inclusive qui respecte les normes les plus élevées en matière de conduite éthique, d'honnêteté et d'imputabilité. Le respect des droits de la personne est fondamental pour Coveo. Nous nous engageons à reconnaître, à prévenir et à atténuer les conséquences néfastes sur les droits de la personne résultant de nos activités commerciales ou causées par celles-ci, avant ou si elles se produisent, grâce à des processus d'atténuation des conséquences sur les droits de la personne.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Notre code s'applique à tous les employés, administrateurs, entrepreneurs, experts-conseils, fournisseurs et vendeurs de Coveo, ainsi qu'à tout autre tiers avec qui Coveo fait affaire. Il n'a pas de frontières : il s'applique en tout temps et dans tous les contextes, partout dans le monde. Depuis la mise en œuvre de la nouvelle version de son code en février 2024 (également réapprouvé en 2025), Coveo exige de ses fournisseurs qu'ils reconnaissent (pour les fournisseurs existants) et s'engagent contractuellement à adhérer (pour les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs existants au moment du renouvellement) aux principes énoncés dans le code, à défaut de quoi Coveo dispose de recours, incluant généralement le droit de mettre fin à sa relation avec lesdits fournisseurs. Les nouveaux employés sont tenus de lire le code au moment de leur embauche, et les employés existants sont tenus de lire (et de reconnaître par écrit) le code une fois par an.

Notre code exige notamment des fournisseurs et des vendeurs qu'ils respectent ce qui suit :

Travail forcé, trafic et exploitation d'êtres humains, traitements inhumains et salaires injustes

Coveo interdit l'utilisation de toute forme de travail forcé, y compris le travail en prison, la main-d'œuvre engagée à long terme, le travail en servitude, le travail militaire, le travail d'esclave et toute forme de trafic ou d'exploitation humaine. Coveo croit fermement que tout travail doit être volontaire. Les vendeurs et fournisseurs ne sont pas autorisés à recourir au travail forcé ou involontaire de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le travail en prison, le travail d'esclave, la traite des personnes, la servitude pour dettes, la main-d'œuvre engagée à long terme ou autre. Les employés de nos vendeurs et fournisseurs doivent être libres de quitter leur travail à tout moment ou de mettre fin à leur emploi sans pénalité si un préavis raisonnable est donné conformément au contrat de l'employé.

Les vendeurs et fournisseurs doivent également s'engager à créer un lieu de travail exempt de harcèlement et ne doivent soumettre les travailleurs à aucune forme de traitement agressif ou inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique, les brimades ou les abus verbaux. Les vendeurs et les fournisseurs sont tenus de respecter les exigences en matière d'horaires de travail, y compris les heures supplémentaires, les pauses et les périodes de repos.

Les vendeurs et les fournisseurs sont tenus de payer à leurs travailleurs au moins le salaire minimum requis par les lois locales applicables et de leur fournir tous les avantages légaux obligatoires, y compris les jours fériés et les congés, ainsi que les taux de majoration applicables aux heures supplémentaires. Les vendeurs et les fournisseurs ne sont pas autorisés à prélever des déductions sur les salaires des travailleurs à titre de mesure disciplinaire.

Travail des enfants

Coveo interdit l'embauche de personnes âgées de moins de 16 ans. Elle s'oppose à toute forme de travail des enfants, et ses vendeurs et fournisseurs sont tenus de faire de même. De plus, ces derniers doivent se conformer à toutes les exigences légales relatives au travail des jeunes travailleurs autorisés, en particulier celles concernant les heures de travail, les salaires et les conditions de travail sécuritaires.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Politique relative à la dénonciation

Coveo a également adopté une politique de dénonciation dont le but est de protéger l'intégrité des rapports financiers et des relations d'affaires de Coveo et de soutenir l'adhésion à son code. Dans le cadre de ce qui précède, cette politique i) prévoit une procédure de signalement des préoccupations (y compris sur une base anonyme), ii) prévoit une protection aux personnes qui signalent des préoccupations et iii) établit un processus pour enquêter sur les préoccupations signalées. Coveo offre une démarche pour les plaintes et les déclarations qui peuvent être faites de façon anonyme au moyen de notre courriel de dénonciation.

Les employés, dirigeants et administrateurs de Coveo (ou de ses filiales) ont l'obligation de rapporter immédiatement toute situation d'actes d'inconduite connus ou soupçonnés ou d'autres violations du code. Les incidents à signaler en vertu de la politique relative à la dénonciation comprennent, sans s'y limiter, i) les préoccupations concernant les droits de la personne et les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement de Coveo, y compris à l'égard des vendeurs et fournisseurs actuels et potentiels de Coveo, ii) les préoccupations concernant toute violation ou violation présumée du code par les employés, administrateurs, dirigeants, experts-conseils, vendeurs ou fournisseurs de Coveo, et iii) les préoccupations concernant la discrimination, le harcèlement ou les représailles contre tout employé, dirigeant ou administrateur qui, légitimement et de bonne foi, signale un incident en vertu de la politique relative à la dénonciation. À cette fin, Coveo prévoit une politique stricte de lutte contre les représailles dans toutes ses politiques internes (incluant le code, les politiques de prévention du harcèlement au travail et la politique relative à la dénonciation) afin d'assurer la protection des personnes qui déclarent toute forme d'acte répréhensible ou de violation des politiques internes.

Politiques de prévention du harcèlement sur le lieu de travail

Coveo applique également des politiques de prévention du harcèlement sur le lieu de travail au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui visent à favoriser l'inclusion et à offrir un environnement de travail non discriminatoire et exempt de violence et de harcèlement.

Le harcèlement en milieu de travail peut prendre plusieurs formes, y compris psychologique, physique, verbal, discriminatoire ou sexuel, et celles-ci sont interdites par nos politiques et font l'objet d'une enquête conformément aux dispositions de ces politiques. Coveo croit fermement à l'importance d'offrir un milieu de travail exempt de harcèlement sous toutes ses formes. Elle a adopté une politique de **tolérance zéro** à l'égard du harcèlement en milieu de travail et ne tolère aucun incident de harcèlement. À cette fin, Coveo s'engage également à éliminer ou, si cela n'est pas raisonnablement possible, à contrôler le risque de harcèlement. Coveo intervient donc dès que possible lorsqu'elle est informée d'une violation de sa politique, et agit avec diligence à chaque étape du processus de traitement de tout rapport ou plainte à ce sujet.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Évaluation des risques

Nous sommes conscients des répercussions et de la prévalence de l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Afin de contribuer à la résolution de ces problèmes, nous avons mis en œuvre les mesures décrites ci-dessus dans nos processus opérationnels. Chaque année, nous évaluons l'efficacité de ces mesures lors de discussions et de consultations actives avec les parties prenantes internes, en tenant compte de l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement aux risques liés à l'esclavage moderne et de la taille de notre entreprise. Nous poursuivrons l'examen minutieux de notre chaîne d'approvisionnement afin de mieux détecter les risques d'esclavage moderne, d'évaluer correctement leur importance et de trouver la réponse appropriée.

Formation

Dans le cadre de nos séances de formation annuelles obligatoires sur le code, nous pouvons tester la compréhension par nos employés de notre code de conduite des affaires et d'autres politiques clés de l'entreprise, qui comprennent collectivement les divers mécanismes disponibles pour signaler les problèmes, y compris ceux liés à l'esclavage moderne. À la fin de la formation, conformément à notre obligation d'attestation annuelle, tous les employés doivent attester qu'ils respectent notre code et les principales politiques de l'entreprise.

Évaluation de l'efficacité

Bien que nous ayons mis en place des mesures pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement, nous n'avons pas encore instauré de système d'évaluation de l'efficacité de ces mesures. Coveo vise à mettre en place une procédure d'évaluation à l'avenir pour assurer l'alignement avec les pratiques exemplaires de l'industrie, si et quand cela est jugé nécessaire en tenant compte de l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement aux risques d'esclavage moderne et de la taille de notre entreprise. Néanmoins, nous restons engagés dans la lutte contre l'esclavage moderne et nous continuerons de revoir et d'améliorer nos politiques et nos processus de contrôle préalable afin d'éliminer les risques liés à ces pratiques.

Mesures correctives

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2025, aucun incident d'esclavage moderne n'a été rapporté au sein de Coveo. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a dû être prise pour corriger un incident d'esclavage moderne ou pour compenser la perte de revenus de familles vulnérables. Toutefois, notre code, notre politique relative à la dénonciation et nos politiques de prévention du harcèlement au travail fournissent un cadre permettant aux employés de Coveo de signaler les comportements contraires à l'éthique. Si une situation de non-conformité est rapportée ultérieurement, Coveo s'engage à mettre en œuvre des mesures correctives pour corriger la situation et améliorer l'application des politiques au sein de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.

Approbation et attestation

Ce rapport s'applique à Coveo et a été approuvé conformément au sous-paragraphe 11(4)(a) de la Loi sur l'esclavage moderne le 15 mai 2025 par le conseil d'administration de Coveo.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'esclavage moderne, et en particulier de son article 11, j'atteste par la présente que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité susmentionnée. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi sur l'esclavage moderne, pour l'année de déclaration susmentionnée.

(signé) *Laurent Simoneau*

Laurent Simoneau

Chef de la direction

20 mai 2025

J'ai le pouvoir d'engager Coveo Solutions Inc.

© 2025 SOLUTIONS COVEO INC. | Tous droits réservés.